



## Divorce et commerce en SARL

Par **Marco 8679**, le **07/03/2019** à **07:16**

Bonjour,

Situation actuelle : divorcé en 2017' sous le régime séparation de biens.

2009 création d'un compte bancaire par le biais d'une création d'une holding cree par mon ex mari sans ma signature) a valeur de 90% pour mon ex mari et donc 10% pour moi ( apport financier 50% chacun compte en commun autorisation banquier).

2010 achat d'un commerce en SARL avec le compte de la holding statut 90% Mr et 10% Mme.

La banque le jour de la signature septembre 2010, a note sur l'acte de vente responsable a 50% chacun des empruns en engageant mes biens immobiliers.

La banque avait elle le droit ?

Également en 2012 le gérant à contracte cette fois par le commerce en prêt pour l'acquisition d'un terrain sans mon accord ni signature et je ne travaillais pas dans le commerce à ce moment là.

Et la banque me dit responsable également de cet emprunt

Est ce vrai ?

2014 séparation, donc exclu du commerce.

2016 Mr met le magasin en redressement judiciaire étalé sur 18 ans avec un étalement des prêts jusqu'en 2026 ( informations de la banque à ma demande).

Je n'avais jamais été informé des problèmes financiers ,j'en suis en première ligne et je n'ai aucun recours ?

Merci d'avance pour votre réponse et les conseils que vous pourrez m'apporter.

Cordialement